

Directive 97/23/CE**Mots clés :**

Classification

Équipement sous pression

Norme

Référence directive :**Accepté par le CLAP :**

11/09/1997

Sujet : Classification – Prise en compte dans les normes**Question :**

Une norme d'équipements sous pression harmonisée au titre de la DESP peut-elle comporter une annexe (normative ou informative) classifiant les équipements sous pression en récipients, tuyauteries, accessoires de sécurité ou accessoires sous pression au sens de la DESP ?

Réponse :

Oui, une annexe de ce type constitue sans doute une aide intéressante pour les utilisateurs de la norme.

Par homogénéité avec les décisions concernant les procédures d'attestation de la conformité, elle doit être informative.

Cette annexe doit bien sûr être en parfaite conformité avec les définitions de la DESP.

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Correction rédactionnelle en date du 16-09-2004.